



Séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 9 décembre 2003 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2003-1778* ADOPTION DU BUDGET 2004 ÉTABLISSANT LES REVENUS ET DÉPENSES À 321 130 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le budget étudié par les membres du conseil pour l'année commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2004, établissant les revenus et les dépenses pour ladite période au montant de 321 130 000 \$.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1779* ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2004 À 2006

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à l'étude du programme triennal d'immobilisations pour les années 2004 à 2006 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2004 à 2006 qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Les montants des projets ainsi que les sources de financement projetées se résument comme suit :

	Exprimé en mille dollars			
	2004	2005	2006	Total
Règlement d'emprunt	40 622 \$	34 380 \$	36 828 \$	111 830 \$
Fonds de roulement	4 100 \$	4 800 \$	4 800 \$	13 700 \$
Fonds de parcs	175 \$	- \$	- \$	175 \$
Paiements comptants	16 260 \$	4 160 \$	4 160 \$	24 580 \$
Sous-total	61 157 \$	43 340 \$	45 788 \$	150 285 \$
Partenariats et subventions	40 272 \$	12 280 \$	14 488 \$	67 040 \$
Grand total	101 429 \$	55 620 \$	60 276 \$	217 325 \$

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds de roulement, le fonds de parcs et les montants prévus en paiements comptants les sommes nécessaires pour donner suite aux projets prévus au programme triennal d'immobilisations en 2004 et ce, selon le maximum prévu au tableau de financement ci-haut.

Les emprunts au fonds de roulement sont remboursables sur une période de trois ans et ce, débutant le 1^{er} janvier 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1780* ADOPTION DU BUDGET 2004 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2004-2005-2006 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, conformément aux articles 116 et 134 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, doit approuver le budget et le programme triennal d'immobilisations de la S.T.O.;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à l'étude de ces documents lors de sa séance du comité plénier le 14 octobre 2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'approuver :

1. le budget 2004 de la Société de transport de l'Outaouais représentant une quote-part pour la Ville de Gatineau au montant de 18 700 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-37100-951 - transport en commun;

2. le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais pour les années 2004-2005-2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1781* CRÉATION D'UN FONDS POUR DES PROJETS COLLECTIFS - APPROPRIATIONS DES SURPLUS DES EX-VILLES (2 500 000 \$)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire procéder à la réalisation de quatre projets collectifs au cours des prochaines années, soit les piscines intérieures des secteurs d'Aylmer et de Buckingham, le centre sportif et communautaire du secteur de Gatineau et une piscine extérieure dans le secteur de Masson-Angers;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs ex-Villes avaient déjà réservé des sommes pour la réalisation de ces projets avant la fusion;

CONSIDÉRANT QU'il est important de financer ces projets collectifs d'une façon équitable entre chaque secteur en appropriant un montant de 2 500 000 \$ à même le surplus des ex-Villes;

CONSIDÉRANT QUE les critères de la richesse foncière et de la population s'avèrent deux données équitables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil :

de financer partiellement, à même les surplus des ex-Villes, la réalisation des quatre projets collectifs suivants, soit : les piscines intérieures des secteurs d'Aylmer et de Buckingham, le centre sportif et communautaire du secteur de Gatineau et une piscine extérieure dans le secteur de Masson-Angers, pour une somme de 2 500 000 \$ à verser au fonds pour des projets collectifs;

d'autoriser le trésorier à puiser une somme de 2 500 000 \$ à même les surplus des ex-Villes proportionnellement à la richesse foncière et la population de chacun des secteurs, soit :

Aylmer	395 000 \$	(15,8 %)
Buckingham	107 500 \$	(4,3 %)
Gatineau	1 062 500 \$	(42,5 %)
Hull	830 000 \$	(33,2 %)
Masson-Angers	105 000 \$	(4,2 %)
Total	2 500 000 \$	

Le trésorier est également autorisé à transférer aux surplus non affectés des Villes concernées les sommes totalisant 4 618 648 \$ provenant des surplus affectés que chacune des ex-Villes avaient réservé pour ces projets collectifs, soit :

Ex-Villes	Poste	Montant
Aylmer – piscine	05-99110	400 000 \$
Buckingham – piscine	05-99150	49 948 \$
Gatineau – centre sportif communautaire	05-99130	4 168 700 \$

De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le trésorier est autorisé à verser au fonds des projets collectifs les revenus générés par l'augmentation de taxes de 1 %.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1782*
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2007-1266*

FINANCEMENT DE L'ÉLARGISSEMENT DE LA MONTÉE PAIEMENT
(3 500 000 \$)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire procéder dans les plus brefs délais à la réalisation de l'élargissement de la Montée Paiement (entre l'autoroute 50 et le boulevard du Carrefour);

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser le projet en 2004, et afin de respecter les paramètres de travail que le comité des immobilisations et de la circulation s'était fixé lors de la préparation du programme triennal d'immobilisations 2004-2005-2006, une nouvelle source de financement s'avère nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le surplus de l'ex-Ville de Gatineau est suffisant pour avancer les sommes nécessaires à la réalisation du projet et ce, sans mettre en péril la situation financière de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil :

- 1) d'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au surplus de l'ex-Ville de Gatineau la somme de 3 500 000 \$ pour la réalisation de l'élargissement de la Montée Paiement;
- 2) d'autoriser le trésorier à rembourser l'emprunt temporaire auprès de l'ex-Ville de Gatineau selon les critères suivants :
 - a) remboursement sur une période maximale de 10 ans;
 - b) à raison de 50 % des recettes de taxation générées suite à de nouveaux immeubles (résidentiels et commerciaux) portés au rôle à partir de 2005 selon le périmètre défini au plan ci-joint;
 - c) avec un maximum de 350 000 \$ annuellement;
 - d) ou toute autre disponibilité dégagée dans le futur;
- 3) d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1783* MODIFICATION AU PLAN QUADRIENNAL DES INVESTISSEMENTS DANS LES PARCS ET ESPACES VERTS 2003-2006

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du plan quadriennal des parcs et espaces verts 2003-2006, il y a des travaux d'aménagement prévus dans les parcs du Plateau et des Quatre-Vents situés dans le district électoral de Val-Tétreau;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, il y a lieu de revoir pour 2004 la répartition des montants consentis pour l'aménagement de ces deux parcs;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications n'entraînent aucun déboursé supplémentaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'apporter les modifications suivantes au plan quadriennal des parcs et espaces verts pour l'année 2004 qui fait partie intégrante de la présente résolution :

<u>District</u>	<u>Parc</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Volet 1			
Val-Tétreau	Du Plateau	Aménagement - Structure de jeux	75 000 \$
Val-Tétreau	Quatre-Vents	Aménagement - Structure de jeux	75 000 \$ (au lieu de 150 000 \$)

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1784* CRÉATION DU COMITÉ DE TRAVAIL PERMANENT DU BUDGET

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la création d'un comité de travail permanent du budget qui se compose des personnes suivantes :

Président : Monsieur Aurèle Desjardins

Membres : Monsieur Marc Bureau
Monsieur Lawrence Cannon
Monsieur Richard Jennings
Monsieur Simon Racine

Le maire siège d'office sur le comité

Directeur général : Monsieur Mark B. Laroche

Trésorier et directeur du Module de l'administration et des finances : Monsieur Michel Tremblay

Le chef de division planification financière André Barbeau agira à titre de secrétaire du Comité

Un représentant du Service des communications

Les personnes ressources seront nommées par le directeur général.

Le mandat du comité est le suivant :

- étudier les scénarios budgétaires;
- mettre en place un plan de communication et de consultation auprès des citoyens;
- recommander au comité exécutif le contenu du budget.

Le comité de travail formulera ses rapports et recommandations au comité exécutif.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1785* PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter qu'un document explicatif du budget soit publié dans des journaux diffusés sur le territoire de la municipalité conformément aux dispositions de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1786* RÈGLEMENT NUMÉRO 189-2003 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET DES AUTRES COMPENSATIONS CONCERNANT LE BUDGET DE L'ANNÉE 2004

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 189-2003 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et des autres compensations concernant le budget de l'année 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du comité exécutif.

Adoptée

M^c YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif